

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12/11/09 AU SUJET DE LA MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE.

Synthèse des modifications de la carte scolaire envisagée pour l'année 2010 :

LIEUX	ÉCOLE MATERNELLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	MODIFICATIONS
COLLEGE D'AIXE SUR VIENNE : EFFECTIFS 2009 : 664 PREVISIONS 2010 : 737			
Aixe/Vienne	169	312	Les élèves de Verneuil vont au collège Calmette de Limoges et ceux de Gorre au collège de Rochechouart .
Bosmie	84	142	
Verneuil	185	244	
Séreilhac	208		
St Martin Le V.	74		
St Priest s Aixe	181		
Gorre	48		
COLLEGE DE NEXON EFFECTIFS 2009 : 364 PREVISIONS 2010 : 397			
Nexon	95	163	Les élèves de Burgnac et Meilhac vont au collège d'Aixe S/Vienne et ceux de Journac au collège d' Isle et ceux de La Meyze au collège de St Yrieix La Perche .
Burgnac	43		
Janailhac	57		
Journac	118		
La Meyze	71		
Meilhac	25		
St Hilaire les Pl.	69		
St Maurice les Br.	162		
St Priest Ligoure	49		
COLLEGE DE COUZEIX :			
EFFECTIFS 2009 : 774 PREVISIONS 2010 : 795			
Couzeix	259	469	Les élèves de St Gence vont au collège Maurois de Limoges et ceux de Chaptelat au collège Anatole France de Limoges.
St Gence	92	137	
Nieul	55	87	
Chaptelat	203		
COLLEGE D'AMBAZAC :			
EFFECTIFS 2009 : 709 PREVISIONS 2010 : 793			
Ambazac	219	358	Les élèves de St Priest Taurion vont

Bonnac la Côte	200		au collège Firmin Roz ou Donzelot de Limoges. C'est déjà le cas des élèves du Palais.
Rilhac Rancon	138	276	
St Laurent les Eglises	94		
St Priest Taurion	95	147	
St Sylvestre	98		
Le Palais	79	442	

1. Situation générale

Le Conseil Général (CG) est la collectivité territoriale compétente en ce qui concerne l'entretien et la construction des collèges, la répartition de leurs agents de service ainsi que le transport des élèves vers ces établissements.

La présidente du CG a rappelé en quelques mots la situation des effectifs des collèges en Haute Vienne : certains ont une fréquentation qui augmente, d'autres perdent des élèves. 4 établissements sont en situation d'explosion car ils sont en train d'atteindre (collèges d'Ambazac et Aix sur Vienne) ou de dépasser (collèges de Nexon et de Couzeix) la limite de leur capacité d'accueil. Les trois derniers sont situés dans la couronne périurbaine de Limoges, ces trois communes et les villages qui les entourent ayant connu une forte augmentation de population au cours des 30 dernières années.

La présidente du CG a ensuite précisé qu'il est hors de question d'agrandir les collèges existants ou de construire de nouveaux établissements car il ya suffisamment de places pour accueillir les élèves du département à condition de modifier la carte scolaire. Pour cela elle compte sur le soutien des services de l'Inspection d'Académie. Monsieur Gainand, représentant de l'IA, assure de sa volonté d'aller dans le sens du CG.

Selon la présidente du CG, c'est aussi une opportunité pour renforcer la mixité sociale de la banlieue de Limoges (quartiers de Beaubreuil, du Val de l'Aurence en particulier). A cet objectif s'ajoute la volonté de casser la hiérarchie des établissements en fonction de leur position géographique. Par exemple, le record de demandes de dérogations est en faveur du collège Limosin en centre ville. Il a reçu plus de 100 demandes (hors secteur d'entrée en 6^{ème}) quand le collège Maurois enregistre 40 demandes de départ et 20 demandes d'entrée d'après les données de l'Inspection d'Académie.

La réunion avait pour projet un échange entre tous les partenaires intéressés par le sujet : les élus locaux (maires ou représentants), les chefs d'établissement, les représentants des enseignants et des parents, la présidente du CG tenant à entendre tous les avis avant que les décisions ne soient prises.

2. Le déroulement de la réunion : les maires sont opposés au projet.

Nous découvrons qu'une première réunion de travail a été réalisée le 19 octobre avec les maires. Les débats ont été essentiellement animés par les maires des communes dont les élèves de CM2 n'iront pas dans le même collège que leurs aînés. Ce sont principalement les maires de Chaptelat, Monsieur Cambou, et de Saint Priest Taurion, monsieur Dupin, qui sont « montés au créneau ».

Les arguments avancés sont d'abord assez fragiles car ils masquent le **refus assez net d'envoyer les enfants vers des établissements dont l'image est négative**. Albert Calmette ne reçoit aucun élève de Verneuil car ils sont tous inscrits à Aix/Vienne qui est plus loin (le maire

dit ne pas avoir « abusé » du droit de choisir entre les deux établissements...). De même, le maire de St Priest Taurion n'a cité à aucun moment le collège Firmin Roz dans son argumentaire. Il ne concevrait donc que le déplacement vers le collège Donzelot. Le maire de Chaptelat a précisé être ancien élève d'Anatole France et être attaché aux principes républicains. Il a ensuite demandé le déplacement des UPI (Unité Pédagogique d'Intégration : classe recevant des élèves en situation de handicap) hors du collège de Couzeix, ces structures recevant des élèves qui ne sont pas du bassin de Couzeix, notamment les enfants du voyage.

Les arguments les plus solides sont la cohésion qui existe entre **Couzeix et Chaptelat distants de 2,5 km**, ayant une **communauté d'intérêts et d'activités** assez forte (clubs, associations...). Les habitants de Chaptelat n'ont pas ce genre de relation avec les quartiers du Nord de Limoges. Cette position est défendue par le représentant de l'association des parents d'élèves présent à la réunion. La représentante de la commune de St Gence attire l'attention sur la **question des transports**, les enfants devant être dans les bus dès 6H50 pour arriver à l'heure au collège Maurois. Le temps de transport pourrait être alors de 1H30. Le maire de St Priest Taurion démontre avec pertinence que les élèves de sa commune auront 2 heures de transports par jour, avec un passage obligatoire par le Palais, commune à la circulation très chargée aux heures de pointe. Il souligne que cela aura des répercussions sur le travail scolaire des enfants qui sont aujourd'hui dans des conditions « idéales de réussite » avec le collège d'Ambazac. Il montre ensuite la proximité existante entre la commune de **Rilhac Rancon et le quartier de Beaubreuil distant de 2,5km**. Il réclame le retrait pur et simple du projet, assurant que les parents d'élèves sont prêts à manifester leur mécontentement. Il ajoute que les statistiques données par l'IA sont fausses. Il annonce que le collège d'Ambazac accueille 100 élèves de sa commune quand l'IA en compte 140. Il démontre aussi que le déplacement des élèves de sa commune ne changera pas la situation explosive du collège d'Ambazac qui restera à 760 élèves.

Les représentants des enseignants sont aussi intervenus. La FSU se réjouit que le CG ait une politique à moyen et long terme, pense que les critères et les principes sont de bonne qualité. Son représentant soulève lui aussi le problème des transports qui est corollaire des heures de début de cours avec les établissements. Il doute ensuite de la solidité du partenariat de l'IA qui a accordé 86% des demandes de dérogations de départ des zones sensibles pour l'année 2009-2010.

L'Unsa-Education a élargi la réflexion au fait que le ministère veut assouplir la carte scolaire. Nous avons ensuite posé la question de la répartition des moyens humains (personnels éducation nationale et personnels des collectivités) vers les collèges concernés. Nous avons terminé en demandant quels seront les effets du départ des militaires de la Haute Vienne dont on estime qu'ils sont parents de 800 enfants.

3. Les réponses des autorités (CG et IA) : les décisions sont déjà arrêtées (?)

La présidente du CG a répondu personnellement la plupart du temps. Elle se montre décidée à trancher, les électeurs prendront leur responsabilité le moment venu. Elle répond ainsi au maire de St Priest Taurion dont les habitants seraient prêts à manifester. Elle rappelle aussi au maire de Chaptelat que les préfectures démontent actuellement les communautés de communes et que la cohésion avec Couzeix n'est donc pas valable.

L'IA a pour sa part affirmé ne pas avoir accordé tant de dérogations que cela car il a été permis d'accorder des dérogations seulement à la condition que les limites de capacité d'accueil des établissements ne soient pas dépassées. Ainsi le collège de Couzeix n'a accueilli qu'un seul élève sur dérogation. On ne cite pas les 104 demandes pour Renoir dont sont 60 accordées, avec 12 recours gracieux... La présidente du CG a appuyé cette ligne de défense, semblant ne pas apprécier la remise en cause de ce qu'affirme l'IA sur ce point.

Pour ce qui est des transports, la présidente du CG s'est engagée à ce qu'ils n'excèdent pas 45 minutes, qu'au-delà de 50 minutes les moyens de transport seront doublés. Elle a aussi répondu que les collèges peuvent commencer la première heure de cours plus tard afin que les élèves

éloignés ne se lèvent pas trop tôt. Les chefs d'établissement ont précisé que les heures d'ouverture sont fixées par les municipalités.

Enfin l'IA a répondu que les élèves de Rilhac-Rancon sont trop nombreux pour pouvoir être absorbés par le collège Anatole France. C'est cette limite qui empêche cette possibilité... le collège d'Ambazac perdrait 200 élèves...

Enfin les fratries seront séparées dès l'an prochain. Les élus le regrettent car ce point n'avait pas été prévu au mois d'octobre.



Emmanuel Urrutia